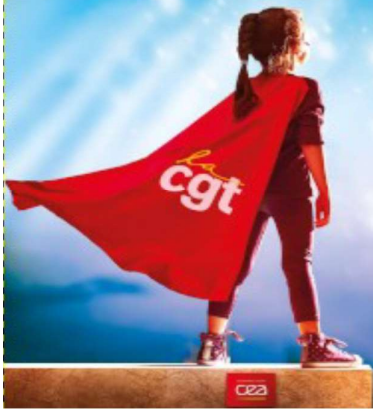


**Madame la Présidente de la commission des affaires économiques du Sénat,  
Mesdames et Messieurs les membres de la commission,**

**Objet : Audition de Monsieur François Jacq, Administrateur Général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)**



Madame Primas,  
Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

Nous savons que vous allez auditionner Monsieur François Jacq, l'Administrateur Général actuel du CEA, demain matin suite à la proposition du président de le reconduire à la tête de notre établissement public de recherche. Nous vous adressons ce mail car nous pensons qu'en tant que représentants élus du peuple français vous obtiendrez peut-être des réponses à certaines de nos questions.

Au CEA aujourd'hui, plusieurs problèmes nous préoccupent et Monsieur François Jacq refuse tout dialogue constructif.

- Depuis 13 années de gel de la valeur du point d'indice, les salaires n'ont plus vu de revalorisation collective. De ce fait, le CEA n'arrivait plus à recruter tant les salaires d'embauche étaient en dessous du marché. En 2021, un financement tiré de la LPR a permis de redonner de l'attractivité à notre organisme. Faute d'un dialogue social ouvert, aucun accord n'a été trouvé avec les représentants du personnel. L'administrateur Général a donc décidé unilatéralement de n'augmenter que les salaires d'embauche, répondant au problème de recrutement de l'organisme, faisant fi du mécontentement et des attentes du personnel en place. Les jeunes recrutés ont à présent un niveau de rémunération équivalent à celui des salarié(e)s en poste depuis 6 à 8 ans, ce qui a conduit à un mouvement de grève sur tous les centres depuis novembre dernier. Les salarié(e)s revendiquent pourtant depuis plus de deux ans des hausses de salaire appuyées par une pétition signée par plus de 6700 salarié(e)s sur 16 000 permanent(e)s.  
Depuis des années, les NAO se soldent par des PV de désaccord, sans un véritable dialogue, mettant en cause l'arbitrage de nos ministères de tutelles. Pourtant, même les éléments salariaux qui n'entrent pas dans la RMPP, n'ont pas connu non plus de revalorisation.
- La baisse importante des dotations pour la recherche induit un recours quasi systématique aux subventions industrielles. En parallèle, la direction exige de plus de plus de résultats de la part des chercheurs. Cette situation est devenue intenable.
- Les chantiers de démantèlement sont au ralenti faute de crédits et de personnels compétents sur ces domaines très techniques car celles et ceux qui le sont ne souhaitent plus rester au CEA vu leurs conditions de travail. C'est pourquoi, le CEA a de plus en plus recourt à la sous-traitance dans ce domaine comme dans d'autres. Cela induit un surcout pour un travail identique associé à une perte de compétence pour l'organisme du fait de contrats sans cesse renouvelés.

Saclay, le 16 février 2022

**Madame la Présidente de la commission des affaires économiques du Sénat,  
Mesdames et Messieurs les membres de la commission,**

**Objet : Audition de Monsieur François Jacq, Administrateur Général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)**

- Depuis ces dernières années, nous déplorons des suicides, tentatives de suicides et l'explosion des risques psychosociaux sur plusieurs sites, ce qui a conduit les élus nationaux à unanimement faire appel au cabinet Technologia® pour réaliser une expertise sur l'ensemble du CEA. Force est de constater que la direction a particulièrement œuvré pour ralentir voire contrer cette procédure. Des salarié(e)s nous alertent aujourd'hui sur le fait qu'ils subissent des pressions pour ne pas répondre au cabinet.
- Les négociations prévues avec les représentants du personnel sur des sujets clés comme la convention de travail ou encore les grilles de salaires, ne répondent pas aux attentes des salarié(e)s. Les augmentations individuelles de salaire, les seules qui restent aux salarié(e)s du CEA après 13 années de gel, ont perdu de leur valeur pour devenir insuffisantes et démotivantes et plus particulièrement pour les non-cadres. L'Administrateur Général reste campé sur ses positions initiales sur la plupart des sujets et ne tient compte d'aucune des propositions des représentants du personnel.

De nombreux salarié(e)s, qui ont lu dans la presse cette proposition de reconduction de leur Administrateur Général, nous interpellent aujourd'hui afin que nous vous alertions sur ces dysfonctionnements, notamment du dialogue social, et la non prise en compte des revendications des salarié(e)s qui ont pourtant toujours répondu présents aux injonctions de l'état dans tous nos domaines de compétences.

Nous vous remercions de votre attention. Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires ou si vous désirez nous rencontrer.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la commission des affaires économiques du Sénat, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Pour la Coordination CGT CEA,

Christophe RATIN

Délégué Syndical Central

06.01.65.66.01

